

DÉLIBÉRATION N°2022-23_009 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 18 octobre 2022

7.7 Budget de la formation 2023 (CFVU du 6 octobre)

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 17 Membres représentés : 9 Total : 26	Refus de vote : Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	--

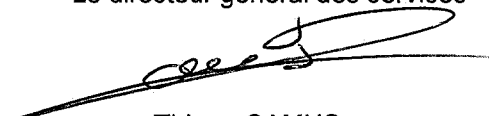
VU l'article 26 des statuts de l'université de Franche-Comté modifiés par délibération du CA du 31 mai 2022 ;

VU la délibération n°2022-23_016 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le budget de la formation 2023.

Besançon, le 27 octobre 2022.

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 7.7 « délibération n°2022-23_016 de la CFVU »

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



**DELIBERATION N°2022-23_016
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 6 octobre 2022

5. Budget de la formation 2023

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 16 Membres représentés : 11 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur le budget de la formation 2023.

Besançon, le 7 octobre 2022

Pour la Présidente et par délégation,

Le directeur général des services

Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Budget de la formation 2023 – diaporama présenté en séance

*délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*



Budget Formation Exercice 2023

CFVU du 6 octobre 2022





Préambule



univ-fcomte.fr



Le budget 2023 est préparé dans un contexte évolutif :

- ✓ **Facteurs externes** : situation économique, dialogue stratégique de gestion, réforme de la taxe d'apprentissage, plan de relance.
- ✓ **Facteurs internes** : soutien au SUP FC et à SEFOCAL, mise en œuvre des projets financés par la CVEC, soutien à campus sports.



Le processus budgétaire du budget 2023



univ-fcomte.fr

**Pôle 1 :
Pilotage,
Finances et
moyens**

**Pôle 2 :
Formation et Vie
étudiante**

**Pôle 3 :
Recherche
et
Valorisation**

**Pôle 4 :
Relations
humaines et
Sociales**

**Pôle 5 :
Rayonnement
International, Art,
Culture et
Communication
Scientifique**

**Pôle 6 :
Partenariat
Socio-
économique
et Innovation**

- 5 Juillet 2022 : débat orientation budgétaire au CA ;
- Juillet 2022 : envoi de la lettre de cadrage ;
- Septembre 2022 : élaboration des budgets par les niveaux 2 (UB) et vote des conseils de gestion ;
- Début octobre 2022 : saisie du budget 2023 d'octobre à mi-novembre puis derniers arbitrages ;
- Automne 2022 : dialogue de gestion composantes/collegiums ; finalisation de la campagne d'emplois 2023
- Début décembre 2022 : envoi du projet de budget initial 2023
- 13 décembre 2022 : vote du budget initial 2023 ;
- Début janvier 2023 : exécution du budget.

La part formation du budget 2023



univ-fcomte.fr



- Soutien aux services communs (identique à 2022):
 - o Service Commun de Documentation (SCD) : 464 500 €
 - o Direction des relations internationales et de la francophonie (DRIF) : 110 500 €
 - o Service pilotage et contrôle de gestion : 9 000 €
 - o Service Orientation Stage Emploi (SOSE) : 74 300 €

- **Total soutien aux services communs : 658 300 €**



La part formation du budget 2023

- Appui aux dispositifs spécifiques (identique à 2022) :
 - o Bourses Victor Hugo : 50 000 €
 - o Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) : 5 400 €
 - o Participation UFC aux frais de déplacement des étudiants : 4 500 €
 - o Centre de certification : 8 700 €
 - o Tests de langues : 19 000 €



La part formation du budget 2023

- Appui aux dispositifs spécifiques (nouveau 2023) :
 - o Loi ORE dispositif Oui Si : 60 000 €
 - o Loi ORE Oui Si (fonctionnement) Voltaire : 27 000 €
 - o Complément financement doctorants ENS : 25 000 €
 - o Equipements pédagogiques numériques : 70 000 €
 - o CMI : 30 000 €
 - o Licences diverses 45 900 €

- **Total appui aux dispositifs spécifiques : 345 500 €**

- **Total part formation € : 1 003 700 €**

- **Pour information : contrats étudiants : 356 250 €**

La part vie étudiante du budget 2023



univ-fcomte.fr



La part vie étudiante du budget 2023

- Soutien aux services communs (identique 2022) :
 - o Maison des étudiants (MDE) : 67 100 €
 - o Service Universitaire de Médecine Préventive et de la Promotion de la santé (SUMPPS) : 55 000 €
 - o Service Sciences Arts et Culture (SSAC) : 47 500 €
 - o Culture Scientifique et Technique (CST) : 25 000 €
(masse salariale)

- **Total soutien aux services communs : 194 600 €**



➤ Appui aux dispositifs spécifiques :

- o Crédits actions diverses CFVU : 10 000 € (identique à 2022)
- o Projets vie étudiante : 20 000 €
(nouveau 2023)

➤ **Total appui aux dispositifs spécifiques : 30 000 €**

➤ **Total part vie étudiante € : 224 600 €**

Merci de votre attention



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

univ-fcomte.fr